

INFORMATIONS POLICE



ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITES DE LA POLICE TOUS UNIS

Revue "Informations Police"

- Directeur de la publication : Camille MARILLER
 - Pour la Communication : Jean-Luc BAZART - Alexandre HURTEAUX
 - Conception-Impression : GECOP - 21, Bd Winston Churchill
Résidence Le Bretagne - BP 50319
44803 SAINT-HERBLAIN Cedex - 02 40 71 06 06
Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2018
N° ISSN : 1776-0690
52° Année - Trimestriel
- Le tirage de notre revue "Informations Police" a été de : 4 500 exemplaires



SOMMAIRE

Editorial	3
La C.S.G.	4
Règlement intérieur Caisse de Solidarité A.N.R.P.	5
Le repas de Noël 2018, des anciens de la PJ de Strasbourg	6
Assemblée Générale de la Section Alsace/Grand Est	7
Réunion du Bureau National de l'A.N.R.P.	8
Photos diverses réunions	9
La taxe carbone	10
NOUVEAU : coin détente	11
Les faux sites administratifs	12
Hébergement pour personnes âgées	13
Campagne «Pauvreté-Précarité» du Secours Populaire	14
Décès de Roger MIGNEMI	15
Ces camarades nous ont quittés	15
Bulletin d'adhésion	16



CITATION
A NE SURTOUT PAS OUBLIER

Ne rien faire est le bonheur des enfants et le malheur des vieux
Victor Hugo



BUREAU NATIONAL

MARILLER Camille
Président National

DAHLEM Roland
Trésorier National

HURTEAUX Alexandre
Chargé de la Communication

DESSACHAT Daniel
Chargé du Recrutement

MONTOYA Francis
Accesneur Chargé des Veuves et Veufs

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- BAZART Jean-Luc (34)
- FIGUEREDO Jean (83)
- HALLARD Michel (75)
- NAHON Roger (06)
- PEDROTTI Maurice (75)
- TIPHAIGNE Marie Louise (21)

COMMISSION CONTROLE FINANCIER

BACHER Etienne (67)

COMITE D'HONNEUR-HONORAIRES

- BAZART Jean-Luc - Commandant
- HALLARD Michel - Commissaire Divisionnaire

Les membres du Comité d'Honneur sont adhérents et membres du Conseil d'Administration



Black Friday et fêtes de fin d'année

Source JEAN-CHRISTOPHE VITU 23/11/2018
La semaine du Black Friday bat son plein en France, avec une estimation des dépenses d'un montant de cinq milliards d'euros de la part des consommateurs hexagonaux. Pratique initialement Nord-Américaine, elle se tient le lendemain de la célébration de Thanksgiving, et consiste en une journée de soldes pour lancer la saison des achats de Noël. Le concept est arrivé en France il y a quelques années et s'est transformé en une semaine de fortes promotions, pour inciter les consommateurs à commencer leurs cadeaux de Noël via des prix défiant toute concurrence. Or, cette période de fêtes est également idéale pour les cybercriminels chevronnés, qui tirent profit de cette hyperactivité commerciale sur internet, pour voler des identifiants et nuire à la réputation des enseignes. Par conséquent, les e-commerçants doivent impérativement se prémunir contre les cyberattaques sévissant pendant le Black Friday.



Cette revue la dernière de l'année 2018 devait être éditée au cours de ce que l'on a l'habitude et la tradition de désigner sous l'appellation de la « trêve des confiseurs » c'est à dire au cours de la période de Noël et des fêtes de fin d'année.



Hélas c'est avec énormément de tristesse et de peine que je m'adresse à vous encore sous le coup de l'émotion provoquée par l'ignoble attentat survenu à Strasbourg causant la mort de plusieurs personnes et par le souci et l'angoisse, générés par la situation de notre société avec les nombreuses actions effectuées par le mouvement des « Gilets Jaunes ».

On peut souligner que l'objectif et l'action de ce mouvement sont honorables car ils sont motivés par la solidarité et la défense du pouvoir d'achat des plus démunis ce qui semble être accepté par une très grande majorité. Hélas l'infiltration d'un grand nombre de « casseurs » et de délinquants ont perturbé et détourné les manifestations.

Il faut rendre hommage à tous nos policiers et gendarmes qui depuis le 17 novembre 2018 interviennent notamment chaque samedi pour protéger les personnes et les biens. Notamment à Paris sur notre plus belle avenue du monde.

L'attentat islamiste au marché de Noël de Strasbourg a fortement bouleversé l'ensemble de la population et naturellement plus profondément celle d'Alsace et celle de Strasbourg.

Cet acte terroriste est ignoble et l'A.N.R.P. s'associe à la peine des victimes (cinq morts et 12 blessés). Et les récits de ces agressions font frémir d'indignation et de douleur. Nos cœurs étaient présents ce dimanche à la cérémonie d'hommage rendu aux victimes. Oui il faut rompre le silence et agir fermement pour rétablir et assurer nos valeurs républicaines. L'émouvant gospel, symbole de la paix, a réconforté tous ceux qui étaient en Alsace pour profiter des joies de Noël.

L'A.N.R.P. a également une pensée pour tous nos policiers et gendarmes qui depuis de longs mois sont sollicités pour des tâches de maintien de l'ordre mais également dans la lutte contre le terrorisme, épuisés, ils sont toujours présents lorsque la situation l'exige. Ils l'ont nettement prouvé lors de la mise hors d'état de nuire de l'auteur de l'attentat de Strasbourg.

Merci à tous nos jeunes collègues pour leur dévouement et leur action.

Avec tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2019.

le Président National
Camille MARILLER

La vie continue et nous devons faire face avec détermination à tous les désagréments qui peuvent survenir.



C'est la crise!!



La C.S.G.

Etes-vous concerné par l'annulation de la hausse de CSG ?

SOURCE Jean-Victor Semeraro, Mis à jour le 13/12/18

CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE - Le gouvernement a décidé d'annuler, pour une majorité de retraités, la hausse de la CSG appliquée depuis le début de l'année. Quel est le seuil pour être exonéré de hausse ?

Le Président de la République, a créé la surprise en annonçant, ce 13 décembre 2018,

la suppression de la hausse de la CSG pour les retraités qui perçoivent, seuls, moins de 2000 euros de revenus par mois (pension de retraite et revenus annexes).



Cela correspond à un R.F.R Revenu Fiscal de Référence de 22 354 euros par an. Depuis le début de l'année 2018, le taux de CSG des retraités a augmenté de 1,7 point. Le taux de CSG, est alors passé de 6,6% à 8,3% sur les pensions de retraite. Cette décision avait suscité la colère des retraités, lesquels ont plusieurs fois manifesté leur incompréhension. Cette décision peut apaiser les tensions sociales. Toutefois, les retraités vont tout de même perdre du pouvoir d'achat dans les deux prochaines années. Les pensions, désindexées de l'inflation, n'augmenteront que de 0,3% en 2019 et 2020.



L'annonce faite en décembre 2018 a créé deux catégories de retraités : les retraités qui perçoivent moins de 2 000 euros par mois de retraite resteront avec un taux de CSG à 6,6%. Pour les autres qui perçoivent plus de 2 000 euros, le taux sera bien de 8,3%. Les retraités les plus modestes dont le revenu fiscal de référence est compris entre 11 018 euros et 14 404 euros (pour la première part de quotient familial) et entre 16 902 euros et 22 051 euros (pour deux parts), bénéficient d'un taux réduit de CSG à 3,8%.



Règlement intérieur Caisse de Solidarité A.N.R.P.

Dans notre revue n°192 d'octobre 2018 nous avons publié un extrait du règlement intérieur portant les modifications importantes approuvées à effet au 1^{er} janvier 2019.

Voici un bref extrait de ce règlement établi en 2011 et avec **en rouge** les modifications approuvées à effet au 1^{er} janvier 2019.

Nous vous rappelons les deux décisions importantes prises :

Article 4 - prestations.

A) secours décès :

En cas de décès du membre actif «retraité(e)», le conjoint (mariage-concubinage-pacs), à l'exclusion de tout autre membre de sa famille, reçoit le secours décès (à partir du 01/01/2010) : 400 euros, **à partir du 1^{er} janvier 2019 : 500 euros**

En cas de décès d'une veuve adhérente ou d'un veuf adhérent, un secours peut être versé, mais seulement s'il y a un enfant mineur, infirme ou handicapé, à charge. Voir les détails de ces précisions

B) secours divers :

secours exceptionnel : 500 euros.

A partir du 1^{er} janvier 2019 : 750 euros prêt maximum (en fonction des disponibilités de la caisse.



Le repas de Noël 2018, des anciens de la PJ de Strasbourg et de leurs amis

1^{er} décembre 2018

DECEMBRE



Pour perpétuer la tradition vieille de plus de 35 ans, le trio responsable de cette AMICALE a organisé ce 24 novembre 2018 la traditionnelle fête de NOEL, version 2018. Comme d'habitude de nombreux retraités de tous les services de Police de la Région étaient présents ainsi que de nombreux actifs.

Le Président **Marc PARRAS**, accompagné de **M. Christian NOIRIEL** et de **M. Gérard FREMINET**, ont accueilli les nombreux participants parmi lesquels se trouvaient M. ALLAIN, Directeur Interrégional de la Police Judiciaire du Grand Est mais également son adjoint, ainsi que trois magistrats ayant exercé des fonctions en Alsace, en étroite collaboration avec les services de police.

M. QUINTILIANI Jean-Charles, Conseiller municipal et **M. le Docteur TACHY Elias** épiciériste ont marqué par leur présence, leur amitié et leur sympathie envers les services de police et plus particulièrement pour les anciens de la police judiciaire.

Les membres de notre Association avaient été cordialement invités et ils ont été nombreux à répondre favorablement à cette invitation.

Après un cordial apéritif pris à la cafétéria du Restaurant administratif AGRICAS, le Président **Marc PARRAS** prend la parole pour remercier les participants, dont certains viennent de très loin, afin de témoigner toute leur amitié et leur attachement à cette Amicale de policiers en retraite qui maintient cette forte camaraderie sincère.

Il rappelle que cette Amicale a été créée il y a 35 ans par **M. Camille MARILLER** et s'efforce avec la nouvelle équipe de maintenir cette réunion avec cet esprit de policier, qui a toujours voulu garder ce besoin de solidarité et de fraternité.

Invité à prononcer quelques mots, **M. Camille MARILLER** précise que c'est avec une forte émotion qu'il adresse à tous ses anciens « compagnons d'armes », à tous ses amis, venant de tous les « horizons », à tous les participants en précisant que cette forte présence soit une preuve émouvante de fraternité et de solidarité, mais également un témoignage de bons souvenirs.

Il précise en saluant les convives : « Je suis fier de votre soutien, par votre présence, à ce trio dévoué - MARCO - CHRISTIAN - GERARD - qui mérite toutes nos félicitations et mon vœu le plus profond est qu'il puisse continuer avec autant de réussite. »

Mr ALLAIN, Directeur de la Police Judiciaire de STRASBOURG remercie les organisateurs pour la réussite de cette fête en précisant que c'est toujours avec beaucoup de plaisir qu'il participe à ces réjouissances.

« Il est évident que la solidarité et la fraternité animent tous les participants à ces réunions ». Il félicite chaleureusement le Président et toute l'équipe pour cette belle réussite.

Assemblée Générale de la Section Alsace/Grand Est

26 octobre 2018 à 10h, salle de la Bourse à Strasbourg

Roland DAHLEM Président de la Section du Bas-Rhin ouvre la séance. Il salue et remercie les participants à l'Assemblée Générale et adresse ses amicales salutations à toutes celles et à tous ceux que des problèmes de santé empêchent d'être parmi nous. Il demande un moment de silence à la mémoire des collègues et amis disparus.

Il fait le point sur la section du Bas Rhin qui continue à bien se porter, malgré le séisme qui s'est abattu sur l'A.N.R.P.

Il évoque les mesures qui inquiètent les retraités : CSG, hausse des carburants, perspective d'augmentation générale de 0,3%, etc.

Ces mesures montrent à quel point il est urgent de rappeler que l'union fait la force, et qu'il faut être nombreux et avoir une association forte afin de faire entendre la voix de ces retraités qui selon nos gouvernants, sont des nantis devant absolument être mis à contribution, et que des années noires semblent encore attendues. Il rappelle qu'il faut continuer les efforts engagés, car c'est à tous, qu'appartient l'avenir.

Il passe la parole au Président National Camille MARILLER :

« C'est avec plaisir que je prends la parole, car aujourd'hui est un grand jour pour l'A.N.R.P. et pour tous ceux qui ont contribué discrètement mais efficacement à sa renaissance. »

Le Président National Camille MARILLER dresse un bref rappel de la situation et évoque les causes du 24 mai 2016 en précisant qu'elles étaient prévisibles dès la tenue du CA de 2014. Il donne certains éléments concernant ce sujet.

Dès le 1^{er} juillet 2016, il était possible de saisir le TGI DE PARIS afin d'obtenir la désignation d'un ADMINISTRATEUR. Cela n'a pas été fait légalement et ce n'est que le 21 septembre 2016, avec l'aide d'un avocat que j'ai adressé une requête à Mr le Président du TGI de PARIS. L'ordonnance a été prolongée plusieurs fois et a pris fin le 26 juin 2018.

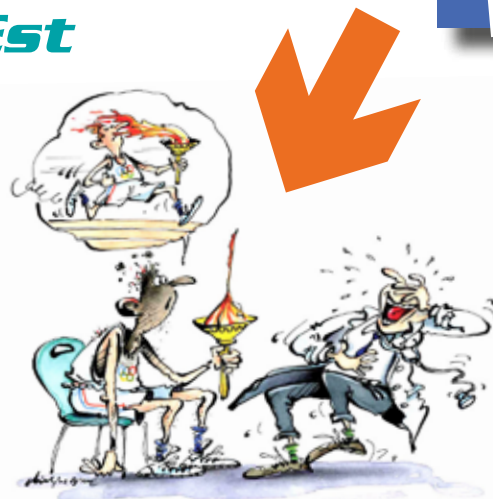
Les élections du 15 mars 2018 organisées par l'Administrateur ont été un véritable échec probablement par le désintéressement de certains et par le comportement de membres de la section Moselle. J'ai alors déposé ma candidature pour le poste de Président avec le soutien d'un groupe important permettant de nouvelles élections pour le 26 juin 2018.

Le Président dresse un état de la situation de l'A.N.R.P. lors de la prise de fonction de la nouvelle équipe. Il indique les mesures prises qui ont constitué **LA PREMIERE PHASE**.

Toutes les décisions ont été actées sur Procès-verbal. Il indique ensuite les prévisions concernant les prochains travaux baptisés. **LA DEUXIEME PHASE**.

Notamment « L'ORGANISATION D'UNE AG EXTRA AVANT FIN 2018 », dépôt de candidatures liée à l'opération « recrutement ». Approbation des nouveaux statuts revus et modifiés en application de la loi 1901 avec la compétence de professionnels en la matière. Réorganisation des sections etc.

Le Président National conclut : *La tâche est peut-être trop lourde trop importante pour certains mais j'en suis convaincu elle ne l'est pas pour tous les membres qui composent notre nouvelle équipe. C'est pourquoi je tiens à remercier tous mes anciens et nouveaux compagnons de route avec une mention toute particulière pour Roland DAHLEM.*



INFORMATIONS POLICE

MERCI POUR VOTRE ATTENTION - ENSEMBLE TRES RAPIDEMENT NOUS DONNERONS A L'A.N.R.P. LA PLACE QU'ELLE MERITE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE LA SECTION

Le bureau composé de MM. DAHLEM, MARILLER, MIGNEMI, FREMINET, DECHASSAT, MONTOYA, et LEHMANN, (représentant des membres bienfaiteurs), est élu à l'unanimité.

Réunion du Bureau National de l'A.N.R.P.

13 novembre 2018 - Parc des Cigognes à SELESTAT (67)

PROPOS D'OUVERTURE

Le Président ouvre la séance le 13 Novembre 2018 à 10H15.

Il excuse l'absence de M. HURTEAUX demeurant en DORDOGNE qui est fatigué et ne peut faire un long déplacement. Il remercie tous les participants pour leur présence et pour l'intérêt qu'ils portent au renouveau de l'Association.

Il procède ensuite à un court exposé concernant les événements qui se sont déroulés depuis le 24 Août 2018. Il explique les raisons qui ont conduit à la décision d'organiser cette réunion du Bureau National.

Préparation de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

a) sur le nombre d'Administrateurs
Après deux années de gestion de l'Association par un ADMINISTRATEUR désigné par le TGI de PARIS et la tenue d'une Assemblée Générale (le 26 juin 2018), une équipe a été élue conformément aux statuts.

Toutefois il a été constaté plusieurs points :

- Les statuts en vigueur présentaient quelques difficultés pour procéder à des élections notamment en ce qui concerne l'interprétation légale des articles 9 et plus particulièrement de l'article 13.
- Les élections organisées concernaient la nomination du minimum d'administrateurs pour pouvoir délibérer et accepter les décisions. Or depuis plusieurs décennies le nombre d'Administrateurs élus était de quinze alors que toute décision pouvait être prise par seulement dix administrateurs.

Comme il s'agit d'une Association de retraités et que les nominations sont pour deux ans le nombre de quinze administrateurs permet de prévoir tout départ d'administrateur durant cette période et pour toutes les raisons imaginables.

B) sur la modification des statuts

Compte tenu des difficultés d'interprétation des statuts existants au 24 mai 2016, il est à prévoir la modification en profondeur des articles 9 et 13 et de mettre à jour certains articles notamment suite au résultat de la procédure engagée concernant le centre de SAINT LAURENT.

C) sur la date et le lieu de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Il est proposé la tenue de cette réunion le **MERCREDI 12 DECEMBRE 2018 A 15 HEURES AU SIEGE DE L'A.N.R.P A PARIS.**

DECISION : Le Bureau National approuve à l'unanimité des votants :

- 1° - la tenue d'une AGE le 12 décembre 2018 à 15 h dans les locaux du siège à Paris
- 2° - la présentation du projet de modifications des statuts
- 3° - la présentation de nouveaux candidats au poste d'Administrateur ou de membre de la CCF
- 4° - la mise en place d'un plan de recherche pour la désignation de responsables de section sur l'ensemble du territoire
- 5° - le vote à main levée lors de l'AGE

EN RAISON DES EVENEMENTS CONCERNANT D'EVENTUELLES MANIFESTATIONS A PARIS ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE APRES CONSULTATION DES MEMBRES DU CA, CETTE REUNION DU 12 DECEMBRE 2018 A PARIS A ETE REPORTEE A UNE DATE ULTERIEURE NON ENCORE FIXEE





Diverses réünions



INFORMATIONS POLICE

La taxe Carbone



La taxe carbone aurait dû augmenter de 44,60 à 55 euros la tonne en 2019, et jusqu'à 86 euros en 2020

Pourquoi le gouvernement change-t-il d'avis maintenant ?

Jusqu'en 2017, la taxe, qui a pourtant quadruplé, était passée relativement inaperçue, puisqu'elle avait été compensée par une forte baisse des cours mondiaux du pétrole. Mais la remontée conjointe des prix du baril et de la composante carbone (décidée par le gouvernement) ont rendu plus visible fin 2018 cette taxe auparavant assez indolore. L'augmentation annuelle de la taxe carbone se cumule avec des rattrapages de fiscalité décidés pour faire converger l'essence et le diesel (+ 2,6 centimes par an), et aboutit à une augmentation nette et rapide des taxes intérieures sur l'énergie.

Evolution prévue des taxes sur le gazole, le fioul et l'essence jusqu'en 2022

En se basant sur la hausse prévue de la taxe carbone, sur la convergence essence-gazole et sur d'autres mesures fiscales.

Gaz naturel ménages (pour 10 KWh PCS)

Charbon (pour 10 KWh)

Gazole (par litre) :

Essence E5 (par litre) Essence E10 (par litre)

Fioul domestique (par litre)

Fioul lourd (par kilo)

- Gaz naturel ménages (pour 10 KWh PCS) : 2,64 centimes d'euro
- Charbon (pour 10 KWh) : 4,75 centimes d'euro
- Gazole (par litre) : 46,82 centimes d'euro
- Essence E5 (par litre) : 62,41 centimes d'euro
- Essence E10 (par litre) : 62,41 centimes d'euro
- Fioul domestique (par litre) : 7,64 centimes d'euro
- Fioul lourd (par kilo) : 4,53 centimes d'euro

*prévisions
(avant le gel de la hausse de la taxe carbone)
Source : Ministère de l'écologie

LES PRIX S'ENVOIENT À LA POMPE



Comme vous pouvez le voir, nous ouvrons une nouvelle rubrique dans notre revue, afin de vous divertir et surtout que vous puissiez faire partager aux autres adhérents : des recettes de cuisine traditionnelle, des lieux à visiter, des informations culturelles...

Nous comptons sur vous, si vous souhaitez commencer ce partage merci de nous faire parvenir vos courriers, vos idées à l'adresse suivante :

A.N.R.P. Revue - 26 rue Sainte Félicité - 75015 PARIS

VOICI LE MESSAGE QUE VOUS ADRESSE NOTRE RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Cela fait maintenant 3 mois que je suis arrivée au sein de l'A.N.R.P., je tenais à remercier notre Président National Monsieur MARILLER de m'avoir donné la chance de travailler dans cette Association. Je tenais également à remercier toutes les personnes (Administrateurs, Adhérents, Bienfaiteurs...) avec qui j'ai eu des contacts pour leur gentillesse et leur patience.

Je commence également cette rubrique d'échanges en publiant une recette typique du Périgord.

Bien Cordialement
Gaëlle PASSERIEUX

Responsable Administrative et Comptable



Recettes traditionnelles de nos régions

LA MIQUE SARLADAISE

Le bouillon du pot-au-feu avec la Mique

Une vraie spécialité périgourdine, qui accompagne le pot-au-feu.

Couper en petits cubes de la croûte de pain rassis. Humecter le pain avec du bouillon sans le ramollir. Battre des œufs en omelette, saler poivrer, ajouter un peu d'huile et de la levure, puis la quantité de farine nécessaire pour obtenir une boule de pâte ferme qui se détache bien du récipient.

Laisser reposer et puis faire cuire environ une demi-heure à 1 heure dans le pot-au-feu avec la viande et les légumes.

La viande peut être du petit salé, une poule, du confit ou plus de façon plus classique du bœuf.

La mique, coupée en tranches est servie à côté de la viande et des légumes.



- 500 g pain rassis
- 4 œufs
- farine de blé ou de maïs
- 1 sachet de levure
- 1 louche de bouillon de pot au feu
- 1 c. à soupe d'huile
- sel, poivre

LES MERVEILLES

Ce sont des merveilles, appelées «jambes de brebis».

Il faut mélanger la farine, le sucre, les œufs et les parfums avec un peu de levure de boulanger délayée dans un peu de lait tiède.

Pétrir la pâte et la laisser reposer au chaud. L'étaler et couper des lanières de 2 ou 3 cm de large et d'une dizaine de cm de long.

Les plonger dans la friture chaude, elles gonflent. Les retourner avec une fourchette à long manche pour les faire dorer des deux côtés. Les égoutter et les saupoudrer de sucre en poudre ou sucre glace.



- 380 g de farine
- 50 g de sucre en poudre
- 1/2 sachet de levure
- 3 œufs
- 30 g de beurre
- 1 cuillère à café de fleur d'oranger
- 1 cuillère à café de rhum
- 5 à 10 cl de lait
- Huile de friture
- Sucre glace

Faux sites administratifs, attention aux arnaques !



6 conseils pratiques

- 1 **Consultez toujours le site officiel** de l'administration française www.service-public.fr
- 2 **Se renseigner auprès des sites officiels** avant de passer commande et de donner ses coordonnées bancaires à un professionnel
- 3 **Consulter les mentions légales** du site pour identifier sa nature et son exploitant - Lire attentivement les conditions générales de vente
- 4 **Vérifiez les adresses** les sites officiels de l'administration française se terminent par «**gouv.fr**» ou «**.fr**» jamais par «**gouv.org**», «**gouv.com**» ou «**-gouv**»
- 5 **Sachez que les premiers résultats ne mettent pas forcément en avant les sites officiels**
- 6 **Vérifiez le caractère payant ou non**, de la prestation



www.economie.gouv.fr/dgcorf



Les faux sites administratifs

Article de M. Didier FABRE



Les démarches administratives sont en principe gratuites (à l'exception des passeports et cartes nationales d'identité). Ainsi, se procurer un extrait de casier judiciaire ou d'acte de naissance ne coûte rien.



Les démarches se font à partir de la plate-forme www.service-public.fr

Des sites privés proposent, moyennant paiement, d'effectuer la démarche à la place de l'utilisateur.

Cela n'est en rien répréhensible, à condition que :

- . le site privé ne prenne pas l'apparence d'un site officiel,
- . le document parvienne directement chez l'utilisateur,
- . une information claire sur la nature de la prestation et son coût ait été donnée à l'utilisateur.

Attention : L'utilisateur dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours. Il peut toutefois demander expressément que la prestation soit exécutée avant la fin de ce délai.

Les sites marchands sont nombreux et certains se font passer pour des sites officiels.

Chaque année, des dizaines de milliers de personnes sont abusées par ces arnaques en ligne.

Aussi convient-il de se montrer prudent lorsqu'on vous demande de payer pour obtenir un document. La présence du drapeau tricolore ou de la Marianne ne constitue pas une garantie de la fiabilité d'un site. Il en est de même de la terminaison .fr.

Quelques conseils pour éviter de se faire arnaquer :

- . Consulter en premier lieu le site www.service-public.fr sur lequel on trouve tous les sites officiels suivant le document que l'on recherche ;
- . Savoir que les sites officiels n'apparaissent pas forcément en tête des résultats de recherche ;
- . Vérifier l'adresse. Les sites officiels se terminent toujours par .gouv.fr ;
- . Consulter les mentions légales du site afin d'identifier sa nature et son exploitant ;
- . Lire attentivement les conditions générales de vente qui lieront le professionnel et le consommateur ;
- . Vérifier, avant toute démarche, le caractère payant ou non de la prestation ;
- . Ne jamais donner ses coordonnées bancaires avant d'avoir procédé à cette vérification.



Si, malgré ces conseils, vous êtes victime d'une arnaque, signalez-le à la DD(CS)PP -Direction Départementale de la (Cohésion Sociale et de la) Protection des Populations-

Didier Fabre

Hébergement pour personnes âgées : les tarifs 2018/2019 disponibles en ligne

Publié le 28 novembre 2018

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous recherchez un établissement pour un parent dépendant et vous souhaitez savoir combien cela va coûter ? Le site internet pour les personnes âgées.gouv.fr met à votre disposition un annuaire des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Éhpad) et des résidences autonomie en indiquant leurs principales caractéristiques notamment celles concernant les prix pratiqués en 2018.

Les tarifs 2018 des Éhpad (anciennement dénommés maison de retraite) et des résidences autonomie sont consultables sur [l'annuaire du portail pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://les-personnes-agees.gouv.fr)

Le prix moyen d'un hébergement permanent en Éhpad en 2017 était de 1 953 € par mois. Cela signifie que la moitié des Éhpad facturait un prix mensuel inférieur à 1 953 € et que l'autre moitié facturait un prix supérieur à 1 953 €. Ce prix prend en compte le coût de l'hébergement pour une chambre seule et le tarif dépendance correspondant au tarif GIR 5-6 (c'est-à-dire le prix minimum à payer par tous les résidents d'un Éhpad).

Les écarts de prix entre les établissements peuvent être importants. Ainsi, 10% d'entre eux facturent un prix mensuel inférieur à 1 674 € par mois et 10% facturent un prix supérieur à 2 819 €.

Différents facteurs expliquent la variabilité des prix.

Le statut juridique : public : 1 818 € ; privé non lucratif : 1 962 € ; privé commercial : 2 678 €

La zone d'implantation géographique, l'habilitation ou non à l'aide sociale, l'ancienneté du bâti, le nombre de places.

- dans une commune rurale : 1 856 €
- dans une ville isolée : 1 865 €
- dans une ville-centre : 1 949 €
- dans une banlieue : 2 223 €

Le prix d'une place en Éhpad en hébergement permanent est plus élevé dans des départements très urbanisés comme Paris, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, le Val-d'Oise, l'Essonne, le Val-de-Marne, les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône.

Plusieurs aides publiques peuvent venir diminuer le coût de la facture en Éhpad :

- **l'aide au logement, l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) en établissement**
- **l'ASH (l'Aide Sociale à l'Hébergement). Une réduction d'impôt pour les résidents imposables.**

Depuis décembre 2016, la loi d'adaptation de la société au vieillissement oblige les Éhpad à transmettre leurs prix au moins une fois par an à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui les affiche ensuite dans l'annuaire du portail pour-les-personnes-agees.gouv.fr afin de renforcer la transparence de l'information sur les prix pratiqués dans les Éhpad.

Les établissements doivent transmettre leurs prix au plus tard le 30 juin de chaque année et sont invités à les mettre à jour en continu à chaque changement. En 2018, 89 % des Ehpads et 68 % des résidences autonomie ont actualisé leurs prix affichés dans l'annuaire.

(Source : Service-public.fr).





Campagne « Pauvreté-Précarité » du Secours Populaire...



L'A.N.R.P. tient à apporter sa modeste participation à la campagne de rentrée « **PAUVRETÉ-PRÉCARITÉ** » lancée par le « **SECOURS POPULAIRE** » en publiant ce texte sur notre blog et dans notre revue.

le Président National Camille MARILLER



En septembre, le Secours populaire français lance sa campagne de rentrée « Pauvreté-Précarité » et multiplie les initiatives de solidarité pour venir en aide au plus grand nombre. Partout en France, la pauvreté gagne du terrain. Julien LAUPRETRE, le Président du Secours populaire français, parle d'un véritable « raz-de-marée de la misère ».

Plus de 8 millions de Français vivent sous le seuil officiel de pauvreté, fixé à 1 015 euros (Insee, publication de 2017). Ils seraient plus nombreux si l'on retenait le seuil de 1 118 euros

avancés par les Français dans le dernier baromètre Ipsos/Secours populaire 2018.

Ce 12^{ème} baromètre annuel va au-delà d'une approche statistique en montrant comment la pauvreté est vécue et ressentie par les Français : le diagnostic est sans appel, la pauvreté ronge les individus comme elle ronge l'ensemble de la société.

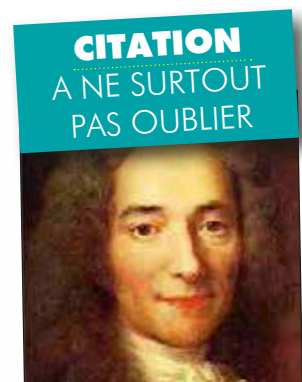
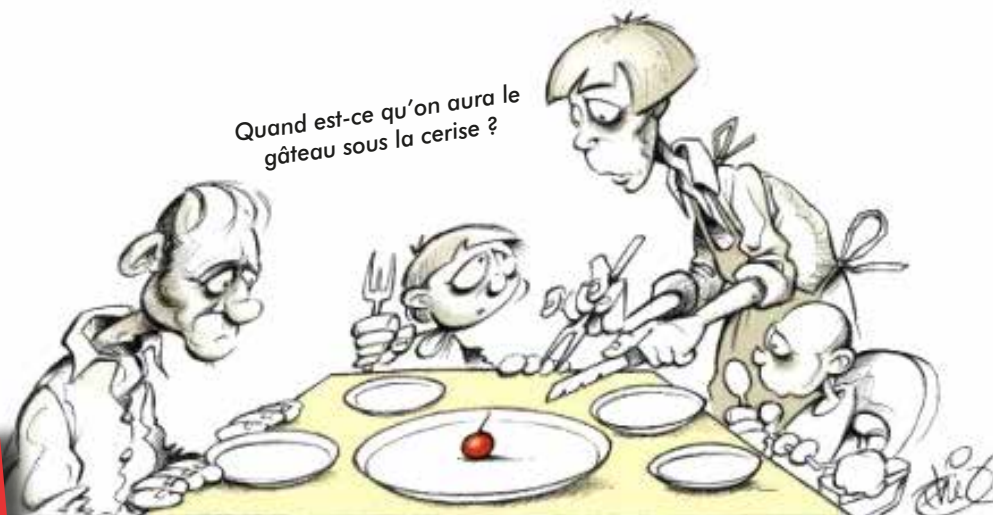
Toute l'année, les bénévoles du Secours populaire accueillent les personnes démunies qui frappent aux portes de l'association. Près de 3 millions de personnes ont été accueillies et aidées en 2017. La précarité alimentaire perdure encore en 2018. Un Français sur cinq a du mal à se nourrir (21%), dont une personne sur deux chez les plus pauvres (Ipsos/Secours populaire 2018). Les personnes en difficulté se rapprochent du Secours populaire pour solliciter en priorité une aide alimentaire. Celle-ci est délivrée de façon inconditionnelle pour faire face, dans l'immédiat, à la menace de la faim.



Mais les bénévoles de l'association ne se contentent pas d'apporter un soutien pour se nourrir. L'aide alimentaire est une porte d'entrée qui rend possible un parcours d'accompagnement global (santé, logement, recherche d'emploi, sports, loisirs, culture, vacances...) pour retrouver un équilibre.

Au Secours populaire, dans les permanences d'accueil, de solidarité et relais-santé, les bénévoles accueillent et prennent le temps d'écouter, la création d'un lien de confiance est la clé. Le SPF refuse l'assistantat et attache une grande importance à la dignité de la personne. La solidarité, par principe, est basée sur une relation d'égal à égal. Dans cette perspective, les personnes accueillies sont invitées à devenir elles-mêmes bénévoles, à la hauteur de leur souhait et de leur disponibilité.

Le Secours populaire a besoin d'argent : www.secourspopulaire.fr



CITATION
A NE SURTOUT PAS OUBLIER

La discorde est le plus grand mal du genre humain, et la tolérance en est le seul remède.

Voltaire

Décès de Roger MIGNEMI

Notre ami **Roger MIGNEMI** nous a quittés le 08 novembre 2018 et ses obsèques ont eu lieu le 14 novembre 2018 en l'église Saint Vincent de Paul à Strasbourg Meinau.

De la même génération et bien que résidant dans « la France de notre enfance » nous ne nous sommes pas connus « là bas » à cette époque car Roger était de l'Est et moi de l'Ouest.

C'est 1962 et le Service Régional de police judiciaire de Strasbourg où nous avons été affectés qui nous ont rapproché et forgé une amitié qui n'a fait que se renforcer.

Très rapidement sa compétence, son ardeur, sa camaraderie l'ont conduit à assumer la responsabilité d'un service important : *l'identité judiciaire*. Connu pour sa serviabilité, son sens de l'humour et son penchant pour l'écriture subtile, il avait également su conserver l'estime et l'amitié de tous.

Décoré de la médaille militaire, il s'est investi au sein de notre Association où il occupait un poste de membre du bureau de la Section Alsace devenue Grand Est, et j'ai pu apprécier son dévouement sincère.

C'est un vrai ami qui nous quitte mais Roger restera toujours dans notre cœur et dans nos pensées. Au nom de la totalité des membres de l'A.N.R.P., j'adresse à son épouse Françoise, à ses enfants et à toute sa famille toutes nos sincères condoléances.

Le Président National, Camille MARILLER

Ces camarades nous ont quittés

Au cours du 4^{ème} trimestre 2018, nous avons eu à déplorer le décès de plusieurs de nos adhérents :

Mesdames :

DOURS Marie-Louise
de SAMATAN (32)

Adhérente depuis le 23/02/2010

DUMUZOIS Jeanne
de TAMARIS SUR MER (83)

Adhérente depuis le 28/01/1972

HENNEQUIN Annick
de SAINT MALO (35)

Adhérente depuis le 01/09/1981

LAFAY Andrée
de MARLY (57)

Adhérente depuis le 20/04/2010

LEPINE Léone
de BOURGES (18)

Adhérente depuis le 23/02/1993

LE QUERREC Marie
de PLOUENAN (29)

Adhérente depuis le 02/12/1986

MERMILLOD-BLARDET Jeanne
de VILLARDS-SUR-THONES (74)

Adhérente depuis le 27/12/1999

Mme MOREAU

de LESIGNY (77)

Adhérente depuis le 07/01/2002

NICOD Suzanne

de PONTARLIER (25)

Adhérente depuis le 30/01/1975

VITREY Jacqueline

de CHAUMONT (52)

Adhérente depuis le 30/01/2006

Messieurs :

CLAVIERES Pierre

de VIROFLAY (78)

Adhérent depuis le 03/02/2011

MIGNEMI Roger

de STRASBOURG (67)

Adhérent depuis le 08/02/2001

Le Président National, au nom de tous les membres du Bureau de l'A.N.R.P., présente aux familles, dans la peine, ses sincères condoléances.

**FUTURS RETRAITES - JEUNES RETRAITES
RETRAITES ET BIENFAITEURS...**

**REJOIGNEZ
NOUS!**

Bien être et solidarité*

**Regrouper les retraités de la Police et les veuves et veufs
des retraités, en vue de défendre leurs intérêts moraux et matériels**



BULLETIN D'ADHESION

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

E-Mail : _____

Téléphone : _____



Pour les retraités de la Police, veuves et veufs

Date de mise à la retraite : _____

Dernière affectation : _____

Date de décès du conjoint : _____

Pour les sympathisants/bienfaiteurs

(facultatif) Profession/corporation : _____

Nom de la personne qui vous a parrainé : _____

** La devise de l'Association Nationale des Retraités de la Police*

Bulletin à adresser :

A.N.R.P. - 26 rue Sainte Félicité - 75015 PARIS- avec le montant de la cotisation annuelle de : 45 euros

Règlement : par chèque bancaire établi à l'ordre de l'A.N.R.P.

par virement IBAN : FR76 1027 8060 1500 0206 6270 188 - BIC : CMCIFR2A

(merci de préciser votre nom dans l'objet du virement)